

## Compte-rendu des délibérations

### Séance du 27 Juin 2022

L' an 2022 et le 27 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

**Présents** : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, BEUTIER Fanny, BOURG Céline, CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, FLOCTEL Séverine, LEFEVRE Pascaline, LESAULNIER Régine, PAILLARD Mickaëlle, SASSIER Sandrine, MM : AEBI Gérard, BERG Alain, BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAHERAULT Paul, MAIGNAN Jean-Louis, ROULAND Michel

**Excusés ayant donné procuration** : MM : MIR Roger à M. CAILLAUD Pascal, RENAULT Jean-Michel à Mme LEFEVRE Pascaline

**Excusés** : Mme LEGRAS Mélodie, M. CHOPIN Yannick

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

**Date de la convocation** : 21/06/2022

**Date d'affichage** : 21/06/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE  
le : **28/06/2022**

et publication ou notification

du : **04/07/2022**

**A été nommé secrétaire** : M. DUTERTRE Bastien

**Objet des délibérations adoptées à l'unanimité**

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 16 mai 2022 : pas d'objection sur le contenu.

## **I - TRAVAUX-URBANISME**

- Aménagement de la rue du Maine - Attribution du lot 2 :

Après avoir lancé une consultation pour les travaux d'aménagement de la rue du Maine composée de 2 lots (terrassement/voirie et signalisation/traçage) et attribué le lot 1 à l'entreprise CHAPRON lors du conseil municipal du 16 mai 2022, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 27 juin 2022, a analysé les offres pour le **lot 2** et a proposé de retenir l'entreprise suivante, validée par les membres du conseil municipal :

- Lot 2 : Signalisation / Traçage : **SARL PROSIGNAL** pour un montant de 4 261.00 € H.T. soit **5 113.20 € T.T.C.**

## **II - GESTION FINANCIERE**

- Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles pour 2021/2022 :

Une participation financière aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire publiques est sollicitée, après négociation avec les communes concernées, pour l'année scolaire 2021/2022 aux conditions suivantes :

*\* 1 327.08 € par élève en maternelle,*

*\* 460.79 € par élève en primaire.*

- **CRENNES SUR FRAUBEE : 5 élèves en maternelle et 7 élèves en primaire**
- **VILLEPAIL : 1 élève en maternelle et 4 élèves en primaire**
- **HARDANGES : 1 élève en maternelle**
- **LOUPFOUGERES : 1 élève en primaire**
- **ST GERMAIN DE COULAMER : 1 élève en primaire**

- Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Afin de pallier à un éventuel besoin de trésorerie, il a été décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du **Crédit Agricole Anjou Maine** aux conditions suivantes :

**Montant : 1 000 000 euros**

**Durée : 12 mois**

**Taux : euribor 3 mois moyenné + 0.15 %**

**Commission d'engagement : 0.07 % l'an, prélèvement à la mise en place**

**Frais de dossier : néant**

**Minimum tirage : 7 600 euros**

### **III - AFFAIRES IMMOBILIERES**

- Aliénation de biens communaux :

- Mobilier scolaire :

La commune a entreposé le mobilier scolaire de l'ancien groupe scolaire dans l'ancien local Bricomarché. Or, elle a nécessité maintenant de récupérer ce local pour la réalisation de futurs projets.

L'assemblée délibérante a donc décidé de céder, à titre gratuit, tout le mobilier scolaire, qui se situe actuellement dans l'ancien local Bricomarché, à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique.

- Ancien boulodrome :

Vu le projet de construction d'un nouveau boulodrome, la commune a publié une annonce sur le site "Agriaffaires" pour la vente de l'ancien boulodrome dont elle n'aura plus utilité.

Après réception des offres, les conseillers municipaux ont retenu l'offre la mieux disante de M. Hervé LECLERC pour un montant de **9 000 € avec démontage et enlèvement par l'acquéreur.**

#### **Le Conseil Municipal a également :**

- demandé aux communes de résidence, dont les enfants sont scolarisés en ULIS, de participer financièrement aux charges de fonctionnement supportées par la commune de VILLAINES-LA-JUHEL pour l'année scolaire **2021/2022** pour un montant de **460.79 € par élève.**
- modifié la délibération du 20 septembre 2021 concernant le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, **à compter du 1er janvier 2023**, en précisant les budgets concernés, soit **le budget général et les 3 budgets annexes des lotissements Belle étoile, la Noë et la Motte Goyer.**
- validé l'acquisition du garage, sis rue Pasteur, cadastré **section AC n°440** au prix de **800 €**, appartenant à M. Charles BEUTIER, avec **démontage par le vendeur.**
- validé la nouvelle convention tripartite entre le Département, les collèges et la commune pour l'utilisation des équipements sportifs à compter de l'année scolaire **2022/2023** pour une durée initiale **de 5 ans, reconductible une fois pour une période de 5 ans.**
- adopté le choix de "**Publicité par affichage**" dans les panneaux d'affichage situés derrière la mairie, sise 10 rue Gervaiseau, **à compter du 01 juillet 2022**, suite à la nouvelle réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par la collectivité (délibérations, décisions et arrêtés).

## ☐☐ INFORMATIONS ☐☐

- **Informations diverses**

- Accueil des ukrainiens :

Une famille (1 couple et 1 enfant) souhaite s'installer à VILLAINES-LA-JUHEL et recherche un logement. La Dame travaille déjà à VILLAINES LA JUHEL, le Monsieur est en voie de trouver également un travail sur la commune et l'enfant est scolarisé à l'école primaire publique et rentrera au collège à la rentrée.

La commune n'a plus de logement disponible à la résidence de l'Abbaye et M. LENOIR a contacté le service logements de la CCMA mais le fait qu'il s'agisse de logements de MAYENNE HABITAT ou PODELIHA, rend la mise à disposition difficile.

Un logement départemental a été évoqué, M. LENOIR contacte le Département.

- Modification du PLU :

Une enquête publique a eu lieu **du 14 mars au 14 avril 2022** pour le déclassement de 2 parcelles en **zone A**, cadastrées **section D 687 et D 648**, qui sont actuellement en zone 1AUh et 2AUh, pour permettre la réalisation d'un projet de ferme équestre.

- Généralisation du 30km/h :

La commission "Travaux-Urbanisme-Environnement-Mobilité-Entretien des biens communaux" a travaillé en réunion du 31 mai dernier sur la généralisation du 30 km/h en ville, suite au préconisation de l'Etat, avec 50 km/h hors agglomération.

Le sujet sera débattu ultérieurement.

- **Conseils municipaux** :

**ATTENTION : LES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX ONT CHANGE.**

Les prochains conseils municipaux auront désormais lieu :

- **le lundi 19 septembre 2022,**
- **le lundi 17 octobre 2022,**
- **le lundi 21 novembre 2022,**
- **le lundi 12 décembre 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 29/06/2022  
Le Maire  
Daniel LENOIR